

# UNICONGO

# NEWSLETTER



Décembre 2023

[www.unicongo.cg](http://www.unicongo.cg)



## Dialogue avec la BEAC

### Réglementation des changes au cœur des débats

01

Dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la **réglementation des changes**, la BEAC a tenu une série de réunions avec les différentes parties prenantes début décembre. Une réunion avec le secteur privé regroupant notamment Unicongo, l'Association Professionnelle des établissements de Crédit du Congo (APEC), l'Association Professionnelle des Microfinances (APMEF) et l'Association Professionnelle des Bureaux de Change, s'est déroulée le 6 décembre.

Plusieurs points ont été abordés, tels que les difficultés liées aux virements internationaux (complexité de la procédure, retard, manque de communication), les retards et difficultés dans le traitement des demandes d'allocations hebdomadaires des banques commerciales, la **perception négative de la réglementation des changes par les investisseurs étrangers**, etc.

La BEAC a pris note des préoccupations et s'est engagée à adresser les problématiques soulevées. Elle reconnaît les difficultés rencontrées et confirme sa volonté d'améliorer la communication avec les acteurs économiques.

Un document consolidé récapitulant les résolutions et engagements pris par la **Banque Centrale** nous sera bientôt envoyé et mis à la disposition des adhérents.

Unicongo se réjouit du regain de dialogue avec la BEAC, nous espérons qu'il conduira à un suivi plus étroit des problèmes soulevés et, à terme, à une amélioration significative de la situation.

## Secteur Forestier

### Séance de travail avec le CNC

02



Le 1<sup>er</sup> décembre, une séance de travail s'est déroulée au siège d'Unicongo entre le Secrétaire permanent du **Comité National de Concertation (CNC)** et les acteurs du secteur forestier. Cette rencontre, initiée par la fédération Forêts d'Unicongo et Unibois, était présidée par le Président d'Unicongo. Elle s'inscrit dans le cadre du plaidoyer mené par le secteur forestier depuis l'approbation du partage de la production des grumes par le Conseil des Ministres.

Au cours de cette séance de travail, l'impact négatif résultant du **défait de concertation** entre l'administration forestière et le secteur privé forestier a été souligné. Aussi, plusieurs lacunes ont été identifiées, notamment l'**absence de textes d'application de la loi n° 33-2020, l'interdiction d'exportation de bois grume** depuis le 30 juin 2023, et la rupture de la concertation avec l'administration forestière.

Dans la continuité, le secteur forestier a exprimé ses attentes, parmi lesquelles figurent en priorité l'arrêt du processus d'examen de la loi sur le partage de la production en attendant les résultats de l'étude d'impact financée par l'Agence Française de Développement (AFD) et le CAFI.

Par ailleurs, le secteur a demandé l'extension de l'octroi des autorisations spéciales d'exportation des grumes et la réinstauration du dialogue avec le Ministère de tutelle.

À l'issue de cette réunion, il a été convenu d'organiser une rencontre entre les acteurs privés et la Ministre de l'Économie Forestière.

## Balance des Paiements

### Évaluation des rapports 2021 et 2022 du CNBP

03



Après une longue période d'inactivité, le Comité National de la Balance des Paiements (CNDBP) s'est réuni le 21 décembre 2023 au siège de la BEAC à Brazzaville pour **examiner et adopter les rapports de la balance des paiements de 2021 et 2022**. Sous la présidence du Directeur général de l'Économie, la réunion a réuni la quasi-totalité des représentants des institutions publiques et privées membres du comité.

Il est important de noter que le CNDBP se distingue du Comité National Économique et Financier (CNEF), dont le champ d'action est plus vaste, notamment en ce qui concerne les aspects économiques.

La balance des paiements, élaborée par la BEAC conformément à la loi n°38-2018 sur la statistique officielle, est composée de deux sous-balances : la balance commerciale, reflétant les importations et exportations de biens, et la balance des invisibles, couvrant les échanges de services, du tourisme, des assurances, les transferts de fonds, les investissements et les dons publics et privés.

Malgré un excédent commercial pour les années 2021 et 2022, principalement grâce aux exportations pétrolières, la balance commerciale a été impactée par des importations coûteuses de produits alimentaires, d'équipements et de services pétroliers, ainsi que par une détérioration du solde des investissements. Cela a entraîné un déficit financier en 2022 de -1993,1 milliards, en hausse de 99,4% par rapport à 2021.

Pour l'année 2024, l'échantillon utilisé pour l'élaboration de la balance des paiements sera élargi à 177 entités. Le comité a salué les résultats de la 4<sup>e</sup> revue de l'Accord de facilité élargie de crédit avec le FMI, mettant en avant l'importance des réformes du PND 2022-2026 et des synergies entre les États membres de la CEMAC pour le rétablissement des équilibres macro-économiques et la consolidation des comptes extérieurs.

## Réunion ARCEFA

### Visite du CEFA MMI de Pointe Noire

04



Le 5 décembre dernier, Unicongo a organisé une réunion de présentation du Projet d'**Appui au Réseau des Centres d'Éducation, de Formation et d'Apprentissage** (ARCEFA) par son chef de mission, Monsieur Thierry MAURY.

Cette réunion, qui visait à évaluer les progrès du projet ARCEFA en matière d'apprentissage au Congo, a réuni de nombreux responsables des ressources humaines des membres de l'Union.

Après la présentation, la séance s'est poursuivie par une série de questions-réponses sur le fonctionnement des centres du réseau et d'autres aspects liés à l'apprentissage. Les participants ont eu l'opportunité de poser des questions et d'obtenir des éclaircissements sur les modalités de mise en œuvre du projet ARCEFA ainsi que son impact sur l'apprentissage au Congo.

Il est important de souligner que **le projet ARCEFA vise à promouvoir l'apprentissage au Congo en encourageant la collaboration entre les entreprises et les centres de formation professionnelle**. La priorité est accordée à l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle en favorisant l'alternance entre la théorie et la pratique.

L'objectif ultime est de former des jeunes compétents et qualifiés, prêts à intégrer le marché du travail et à contribuer au développement économique du pays.

## Lancement du think tank IPAC

### IPAC au Service de la "Renaissance Économique"

05

L'Afrique Centrale se distingue par le contraste entre l'abondance de ses ressources naturelles et les multiples opportunités à sa portée d'un côté, et de l'autre les défis significatifs auxquels notre région continue de faire face. Ce constat a motivé **Hervé Assah, Omar Denis Bongo Ondimba et Frédéric Nzé** à lancer le **think tank Initiative pour la Prospérité en Afrique Centrale (IPAC)**. Il rassemble une équipe d'économistes de renommée internationale, dont **Ha-Joon Chang**, (Pr. Cambridge, SOAS) Spécialiste des questions de politiques industrielles, ayant travaillé avec l'Union Africaine, les gouvernements du Brésil, de l'Éthiopie, et de la République Sud-Africaine et **Efosa Ojomo** (Harvard), spécialiste des questions d'innovation - Directeur du Groupe de Recherche sur la Prospérité Mondiale à l'Institut Clayton Christensen.

L'IPAC vise à fournir un cadre de réflexion pour une meilleure définition et coordination des politiques économiques, établir un dialogue constructif entre les acteurs de la croissance économique, encourager une coordination entre les secteurs public et privé, promouvoir la région comme une destination privilégiée d'investissement, et ancrer fermement la sous-région sur les rails de la prospérité.

Avant d'élargir son attention à d'autres pays de la sous-région, le think tank va se concentrer sur l'économie de la République du Congo, en raison de son potentiel stratégique dans des secteurs tels que la logistique, la transformation du bois, l'approvisionnement en produits alimentaires de la sous-région et l'économie de services.

Les travaux de l'IPAC sont en droite ligne avec les priorités nationales définies dans le PND et l'association avec Unicongo assure un ancrage fort avec les réalités du secteur privé congolais.

La prochaine mission, **prévue du 6 au 9 février** s'annonce être une étape cruciale dans l'évolution de ses activités.

Au cours de cette mission, les membres de l'IPAC vont rencontrer des représentants du gouvernement, des administrations et du secteur privé.

**Unicongo va les accompagner** pour la mise en relation avec le secteur privé congolais et la mise à disposition d'information et d'analyses économiques.

## Rencontre Africa Agri-Agro

### Partenariat avec l'Ambassade de France et le MEDEFI

06



Depuis 8 ans, les Rencontres Africa mettent en lumière les secteurs ciblés. **Pour cette 9<sup>e</sup> édition organisée par Classe Export en partenariat avec l'Ambassade de France, le MEDEFI, et Unicongo, c'est le secteur de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire** qui est à l'honneur. Le potentiel agricole du Congo, avec un sol particulièrement fertile, est immense, mais des défis subsistent, notamment le renforcement des capacités, le développement des infrastructures et la mécanisation agricole.

Pour en discuter, rencontrer des acteurs du secteur et nouer de nouveaux partenariats, rendez-vous les 23, 24 et 25 janvier. À Brazzaville, le 23 au Grand Lancaster et à Pointe-Noire les 24 et 25 à l'hôtel Elais.

Merci de vous rapprocher du secrétariat général pour réserver votre place.

## CCN : Bilan 2023 et objectifs 2024

### Stratégies et Innovations pour un Impact Durable

07

Le **Comité de Coordination Nationale (CCN)** joue un rôle crucial de coordination, de suivi stratégique et de mobilisation des financements spécifiquement alloués à la lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme. Il réunit des délégués du secteur public, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

Ce mois de décembre, a été marqué par la tenue de sa dernière **Assemblée Générale de l'année** conjointement à l'atelier résidentiel.

Au cours de cette Assemblée Générale, plusieurs points ont été examinés dont les plus significatifs sont les suivants :

- Point sur les activités essentielles de l'année 2023 du CCN.
- Présentation des lettres de performances des PRs du 1<sup>er</sup> semestre 2023 (CRS et PNUD).
- Point sur la clôture du financement GC6 et sur le lancement du nouveau cycle de financement (GC7) et des risques perçus.
- Point sur l'orientation des membres du CCN.

Suite à cette Assemblée Générale, un atelier d'orientation a été organisé. Son objectif principal était d'aider les membres du CCN, particulièrement les nouveaux, à mieux comprendre leur rôle au sein du comité ainsi que les missions du CCN, la gestion des différentes subventions dont le Congo bénéficie, l'organisation du CCN et celle du Fonds mondial.

À l'issue de ces deux activités, les participants ont formulé plusieurs propositions pour améliorer la gestion de la prochaine subvention qui débutera dès janvier 2024.

## Actualité juridique

### Résumé des récentes publications au JO

08

**Nous allons progressivement remplacer les emails de veille juridique** que vous recevez de la part d'Unicongo par un article dans la newsletter, tel que celui-ci. L'idée est de ne pas seulement lister les nouveaux textes et règlements publiés au Journal Officiel, mais de vous apporter notre éclairage sur les plus importants d'entre eux, attirant le cas échéant votre attention sur les textes qui pourraient avoir une incidence sur l'activité de vos sociétés.

En décembre, quatre journaux officiels ont été publiés, comportant principalement des textes sectoriels spécifiques tels que des autorisations, des agréments ou des nominations.

Voici les textes qui ont retenu notre attention :

#### Décret n°2023-1761 du 30 novembre 2023 portant approbation des statuts de la Caisse d'Assurance Maladie Universelle (CAMU).

- Ce décret définit les règles juridiques, fonctionnelles et organisationnelles de la CAMU. Il comprend six titres, fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement de la CAMU conformément à l'article 18 de la loi n°19-2023 qui crée cette caisse.
- L'adoption des statuts est une étape cruciale dans le processus de la mise en œuvre de la CAMU qui requiert la soumission de tous les résidents du Congo sous certaines conditions.

#### Loi n°34-2023 du 15 décembre 2023 autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque africaine de développement pour le financement du programme d'appui à la gouvernance et à la diversification économique (PADGE)-Phase 1.

- La Banque Africaine de Développement (BAD) a octroyé un prêt de quatre-vingt-douze millions d'euros (92.000.000 euros) à la République du Congo pour appuyer son programme visant à renforcer la gouvernance et à diversifier l'économie, dans le cadre de la facilité élargie de crédit d'une durée de vingt-cinq (25) ans.
- La première phase du programme vise à améliorer la gouvernance économique et budgétaire par une gestion plus transparente et efficace des ressources publiques ; ainsi que la diversification économique et la valorisation des ressources naturelles.

#### Loi n°35-2023 du 15 décembre 2023 autorisant la ratification des accords de prêt et de financement relatif au deuxième financement à l'appui des politiques de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive entre la République du Congo et la Banque mondiale.

- L'accord relatif au deuxième financement de la politique de développement pour la gestion budgétaire et la croissance inclusive, d'une valeur de 48 milliards de FCFA a été conclu entre la République du Congo et la Banque Mondiale pour soutenir la reprise économique post-pandémie. Il s'agit d'un accord budgétaire articulé autour de deux composantes, à savoir, le renforcement de la visibilité budgétaire et de la gouvernance.

#### Arrêté 17174 du 7 décembre 2023 portant attribution d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau de 5<sup>e</sup> Génération ouvert au public à la société MTN Congo S.A.

- La société MTN Congo S.A. a obtenu l'autorisation d'établir et d'exploiter sur toute l'étendue du territoire de la République du Congo un réseau de télécommunications électroniques ouvert au public de 5<sup>e</sup> génération dénommé « Réseau 5G ».
- Cette licence est attribuée pour une durée de quinze (15) ans et peut être renouvelée.
- Un cahier de charge qui fixe les droits, les obligations ainsi que les conditions d'exécution de licence est annexé à l'arrêté et fait partie intégrante de la licence.
- L'introduction de la 5G dans le domaine des services de télécommunications offre de nombreuses opportunités, notamment une vitesse optimale, une faible latence et une densité notable significative qui permettent l'ultra-connectivité.

Les textes sont publiés au journal officiel de la République du Congo ; ils peuvent être consultés en ligne :

- <https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-49.pdf>
- <https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-51.pdf>
- <https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-51.pdf>
- <https://www.sgg.cg/JO/2023/congo-jo-2023-52.pdf>

## Nouvelles adhésions à Unicongo

### Notre nouvelle dynamique mobilise le secteur privé

09



En décembre 2023, Unicongo a accueilli 5 nouveaux membres, portant le total des nouvelles adhésions en 2023 à 65, chiffre en nette progression par rapport aux années précédentes.

Les nouvelles entreprises nous ayant rejoint en décembre sont :

- **MERCURIA E&P CONGO** (Recherche et production pétrolière).
- **TOP TAX INTERNATIONAL** (Conseil juridique et fiscal).
- **SEAOWL ENERGY SERVICES CONGO** (Mise à disposition du personnel).
- **SILICONE CONNECT** (Télécommunication).
- **GLOBAL ACCESS** (Conseil et autres activités informatiques).

## Nouveau Format de la Newsletter

### Changements qui raviront nos lecteurs

10

Le Secrétariat Général travaille à enrichir continuellement cette newsletter pour vous apporter des informations toujours plus pertinentes. Ainsi, nous allons enrichir la newsletter avec diverses nouvelles rubriques dont :

- **Les nouvelles Adhésions** : Explorez les profils des nouveaux membres d'Unicongo avec une brève présentation de leurs activités.
- **Le Chiffre du Mois** : Plongez dans quelques chiffres clés de l'Union et de l'économie pour rester informés.
- **La veille juridique** : Consultez un résumé des textes des journaux officiels, avec des liens directs pour une lecture approfondie.
- **Le Journal Officiel** : Découvrez des commentaires et des améliorations apportés à des lois ou pratiques, offrant une perspective du secteur privé.
- **Le Coup de Cœur de l'Union** : Soyez informés de ce qui a attiré notre attention, que ce soit un projet, une société ou une solution innovante.
- **Opinions et réactions** : Un partage occasionnel de notre réaction face à une actualité qui nous interpelle.
- **Les Annonces des événements à venir** : Restez informés des réunions, événements, afterworks organisés par Unicongo.
- **Articles écrits par des adhérents** : Outre ces rubriques clés qui seront désormais intégrées de manière régulière dans la newsletter, chaque adhérent aura la possibilité de soumettre un ou plusieurs articles en le soumettant au Secrétariat Général avant le 28 de chaque mois.

## Agenda Unicongo

### Rendez-vous incontournables

11



12 janvier

Afterwork organisé avec Bureau Veritas à Pointe-Noire au Restaurant Jaipur Beach à 19h.



23 - 25 janvier

Rencontres Africa, Agriculture Agroalimentaire (23 à Brazzaville, 24 et 25 à Pointe-Noire).



29 janvier

Conseil d'administration d'UNICONGO



6 - 9 février

Mission du Think Tank Initiative pour la Prospérité en Afrique Centrale (IPAC) du 6 au 9 Février.